



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

depp

Statistique publique
de l'éducation

PROGRAMMES STATISTIQUES DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

TRAVAUX NOUVEAUX ET PROJETS POUR 2026

Schéma de présentation

- Depp - SSM Éducation -

0. Orientations pour 2026

Le programme de travail 2026 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, est, en très grande partie, dans la continuité des précédents avec à la fois des travaux pérennes, en termes de productions de données et d'études statistiques, mais aussi la poursuite d'investissements pour améliorer les systèmes d'information statistiques, les études et évaluations. Il s'inscrit, comme les précédents, dans un contexte de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (projections d'effectifs d'élèves, évaluation des compétences des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble).

La Depp poursuit l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leur parcours scolaire, où qu'ils soient scolarisés notamment au travers d'une collaboration avec le SSER et la DARES pour connaître la trajectoire éducative des jeunes ayant été confronté à la justice dans leur minorité, et de leur insertion via le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complète cette connaissance exhaustive, en terminant la collecte du panel des élèves entrés en CP en 2011, en poursuivant celui des élèves entrés en petite section de maternelle en 2021 et en lançant un nouveau panel d'élèves entrés en 6ème en 2023.

La Depp continue de conduire des évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité, selon plusieurs dimensions et selon plusieurs modalités (évaluations exhaustives ou sur échantillon). La montée en charge des évaluations nationales s'est achevée en 2025 : avec la mise en place des évaluations nationales exhaustives en 5è, le dispositif couvre désormais tous les

niveaux du CP à la 4^e, les secondes générale, technologique et professionnelle et le CAP. Elle investit pour développer des indicateurs longitudinaux pertinents pour suivre les progrès des élèves dans le temps.

Elle rend compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire et cherche à améliorer la connaissance du cadre de scolarisation des élèves (mixité sociale, caractérisation des bâtiments scolaires, ...).

Du côté des personnels, la Depp continue d'investir sur son système d'information statistique, élabore des études en particulier sur la mobilité des enseignants et sur le profil des candidats au Capes et documente les pratiques enseignantes au travers des enquêtes « 1000 écoles » et PRAESCO ainsi que de l'enquête TALIS de l'OCDE collectée par la DEPP.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp poursuit son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des référentiels avec en particulier le travail d'amélioration continue du référentiel des identifiants élève et la refonte de la base centrale des nomenclatures utilisées par l'ensemble des acteurs du ministère. Elle remplit ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services statistiques en académie (SSA). Elle enrichit son catalogue des données ouvertes en libre accès.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

Seront présentés dans les cinq parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2026, c'est-à-dire dont **l'instruction démarrera en 2026**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- intitulé, explication brève des objectifs ;
- éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ;
- partenaires principaux ;
- calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Seront également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont **l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2026 ou qui entreront en production en 2026** : intitulé, phase prévue en 2026.

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences notamment celles psycho-sociales en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, **plusieurs types de compétences**, d'autre part, **leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux**. En 2026, elle conduira ses enquêtes nationales sur échantillon (CEDRE maîtrise de la langue en CM2 et compétences langagières et littératie en troisième) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, 1ère année de CAP et seconde. Les établissements volontaires pourront, comme en 2025, participer à une évaluation des aptitudes physiques destinée aux élèves de 6ème. A la rentrée 2026, elle évaluera en outre l'usage du numérique des élèves scolarisés dans le premier et le second degré et les pratiques de lecture des élèves du premier degré. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique, sauf pour les évaluations exhaustives du CP au CM2, les évaluations CEDRE de fin de CM2 (partiellement sur papier) et l'enquête sur les pratiques de lecture et usages du numérique des élèves du premier degré.

Par ailleurs, la Depp poursuivra son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, dites psycho-sociales, comme le bien-être des élèves ou leur esprit critique.**

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2026, la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2024-2025 (Cedre sciences et Cedre mathématiques fin de CM2 et fin de 3ème), des tests de la JDC et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème, CAP et seconde de la rentrée 2025, mi CP de janvier 2026, et les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. Les résultats de l'évaluation internationale Pisa, menée au printemps 2025 auprès d'élèves de 15 ans, seront publiés en septembre 2026.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 8. AVG 10. AVG 11. DQS 1. DQS 3. SERPU 3. TRT2.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants

Le dispositif d'enquête « 1 000 écoles », lancé en mai 2025, connaîtra sa deuxième année de mise en œuvre en mai 2026. Centré sur les pratiques enseignantes identifiées par la littérature scientifique comme étant susceptibles de favoriser les apprentissages des élèves, il vise à documenter la mise en œuvre de ces pratiques à l'échelle nationale ainsi qu'à mettre en lien les différentes configurations pédagogiques déclarées par les enseignants et la manière dont les compétences des élèves progressent. Pour ce faire, il interroge, par voie de questionnaire en ligne, les enseignants d'une cohorte d'élèves entrés en CP en 2024 à chaque niveau de leur scolarité en élémentaire et mobilise les résultats aux évaluations nationales des élèves concernés. Ce dispositif d'enquête se déploiera jusqu'en 2029, année où les élèves entrés en CP en 2024 seront en CM2 et en 2026 seront interrogés les enseignants de CE1 des élèves de cette cohorte.

AVG 5, AVG 11, SERPU 3, SERPU 9

2026 verra la mise en œuvre de la deuxième édition de l'enquête Praesco Français. Cette enquête périodique, adressée aux enseignants de CM2 et de 3^e, a pour objectif de décrire d'une manière générale les pratiques d'enseignement du français tout en examinant de manière plus approfondie certains aspects didactiques liés à l'enseignement de domaines spécifiques du programme scolaire tels que la compréhension des textes ou l'accord sujet/verbe pour le niveau CM2 ou la compréhension des textes, l'accord sujet/verbe et les constituants de la phrase complexe pour le niveau 3^e. Cette édition, qui fait suite à celle conduite en 2021, permettra d'observer de potentielles évolutions des pratiques dans le temps.

AVG 2, AVG 5, SERPU 9

2026 verra également la production d'analyses complémentaires à partir des résultats de la 4^e édition de l'enquête internationale Talis (*Teaching and Learning International Survey*), une enquête sur les conditions d'exercice des enseignants, leurs perceptions du métier et leurs pratiques professionnelles, pilotée par l'OCDE et mise en œuvre en France par la Depp à l'école élémentaire et au collège. Ces résultats viendront compléter ceux publiés en 2025.

AVG 2, AVG 3, AVG 5, AVG 11, SERPU 9

La DEPP s'attachera également à poursuivre l'analyse des données issues de la 2^e édition de l'enquête Praesco Mathématiques conduite en 2025 auprès d'enseignants de CM2 et de professeurs de mathématiques exerçant en classe de 3^e. Les résultats produits seront mis en relation avec ceux observés en 2021 lors de la 1^{re} édition et permettront d'identifier de potentielles évolutions dans la mise en œuvre des pratiques d'enseignement des mathématiques.

En 2026, elle conduira également les premières analyses issues de la collecte des données auprès des enseignants de CP de l'enquête « 1 000 écoles » afin d'obtenir une photographie nationale de

la fréquence de mise en œuvre des pratiques interrogées et d'observer la diversité de mise en œuvre de ces pratiques selon les contextes d'exercice.

AVG 5, AVG 11, SERPU 3, SERPU 9

La DEPP poursuit ses investissements pour rendre compte du bien-être à l'école et des phénomènes de victimation en milieu scolaire

En 2026, elle mènera une enquête pour rendre compte du climat scolaire et des phénomènes de victimation en milieu scolaire auprès des élèves de collèges. Cette enquête permettra de mieux appréhender les phénomènes de violence au collège et prendre en compte le point de vue des victimes.

Cette édition s'inscrit plus généralement dans le dispositif d'enquêtes sur le climat scolaire auprès des élèves. Elles sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès de collégiens et lycéens ; et depuis 2021 auprès d'écologistes. La DEPP a obtenu pour cette édition un avis d'examen favorable délivré par le CNIS.

AVG 2. AVG 4. AVG 5. AVG 7. DQS 6. DQS 7. SERPU 9.

La Depp entame de nouveaux travaux pour documenter la qualité du bâti scolaire, l'adaptation des établissements aux changements climatiques et leur degré d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Elle mènera au printemps 2026 une nouvelle enquête nationale sur le bâti scolaire et les conditions d'accueil des élèves et personnels, visant à recueillir des informations sur la qualité des bâtiments, les nuisances constatées et travaux en cours ; l'adaptation du bâti au changement climatique ; l'accessibilité du bâti aux personnes en situation de handicap ; la description des espaces (sanitaires, restauration, cour de récréation) ou des services d'internats. Elle permettra aussi de recenser l'équipe informatique des établissements.

L'enquête sera collectée auprès des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrats de France Hexagonale et des DOM. Elle vise à produire une information nationale, déclinable selon les grands types d'établissements (secteur public/privé ; appartenance à l'éducation prioritaire ; degré de ruralité de la commune d'implantation ; Hexagone/DOM etc.) et de disposer d'indicateurs précis pour éclairer le débat public et les politiques publiques. Sa reconduction tous les trois ans permettra en outre d'avoir un suivi sur longue période. Elle permettra de combler un vide statistique puisqu'il n'existe pas à ce jour de données de nature administrative qui couvrent ce champ ou ces thématiques de façon complète.

La DEPP a obtenu pour cette édition un avis d'examen favorable délivré par le CNIS.

AVG 1. AVG 2. AVG 5. AVG 8. DQS 6. SERPU 8. SERPU 9. SERPU 10.

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours scolaires des élèves depuis l'entrée au collège jusqu'à la fin de la formation initiale.

La Depp a mis en place un nouveau panel d'environ 35 000 collégiens entrés en 2023 en sixième dans un collège public ou privé de France hexagonale ou des DOM, ou instruits en famille, et qui seront suivis au moins jusqu'à la fin de leur scolarité initiale. En 2026 se dérouleront les enquêtes « Élève »

et « Famille » pour les parents des enfants de ce panel. Lors de l'enquête « Famille » les enfants seront pour la majorité d'entre eux en classe de troisième.

L'un des buts du suivi d'une telle cohorte est d'éclairer le système éducatif sur les parcours scolaires des élèves, leurs performances scolaires, le processus d'orientation des élèves, et de les relier notamment aux contextes de l'enseignement (type d'établissement, organisation scolaire, groupes de niveau, redoublement...) et à des informations précises sur le milieu socio-économique et familial de l'élève, la représentation des parents et de l'élève sur sa scolarité et son devenir, l'environnement éducatif de l'élève dans et hors l'établissement scolaire, les aspirations des familles.

Interroger les familles lorsque les élèves sont en troisième vise à mieux comprendre la construction des projets d'orientation des élèves en recueillant les aspirations des parents et les projets d'orientation de leurs enfants au début de leur année de troisième. De plus, pour la première fois dans les panels d'élèves, une enquête spécifique sera menée auprès des élèves eux-mêmes, et permettra notamment de mettre en regard les projets d'orientation de l'élève avec ceux que ses parents ont pour lui ou elle. Le dispositif de collecte de ce nouveau panel sera organisé, comme pour les deux panels précédents, autour de trois sources principales : une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève à partir des systèmes d'information existants SYSCA (système d'information statistique consolidé académique) ; des enquêtes auprès des familles des élèves et des élèves eux-mêmes ; et des mesures des acquis cognitifs des élèves. Nous réfléchissons également à la faisabilité/pertinence d'enquêtes auprès des enseignants.

Des appariements avec d'autres données seront prévues pour compléter l'information sur les niveaux des acquis cognitifs des élèves (remontée évaluations exhaustives), sur les résultats aux examens (DNB, BAC, CAP), sur l'orientation en fin de troisième et plus tard sur l'orientation post-bac.

L'avis d'opportunité du Cnis a été obtenu en mars 2025. Les travaux sur le plan de sondage et la présentation au label sont prévus en 2026.

En 2026, la Depp va reprendre l'instruction d'une « enquête qualité » adossée au dispositif InserJeunes.

Le dispositif Inserjeunes ne couvre pas aujourd'hui l'emploi et la poursuite d'études à l'étranger. Ces situations sont particulièrement développées dans les territoires transfrontaliers. Il s'agit de documenter l'ampleur de ces phénomènes afin d'en informer les utilisateurs de ces indicateurs et plus largement de compléter l'analyse existante du devenir suite à une année terminale de formation professionnelle.

EQRT 1, SERPU 3

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Y compris :

- *données massives, données satellitaires, big data, etc. ;*
- *enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité) ;*
- *nouveaux appariements de données individuelles.*

Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.

Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.

La Depp participe depuis 2024 à un projet consistant à apparier des sources du ministère de la Justice entre elles et avec d'autres sources des ministères en charge du Travail et de l'Éducation nationale, afin de **permettre l'étude inédite du parcours éducatif, professionnel et pénal des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse**. L'année 2026 verra le lancement des analyses conjointes de la Depp et du SSER et la production d'une première étude visant à décrire, grâce à des indicateurs synthétiques, les parcours scolaires des mineurs en conflit avec la loi.

AVG 5. AVG 10. DQS 6. EQRT 1. SERPU 4.

Dans le cadre de l'évaluation de la **mesure des « groupes de besoins »** issue du Choc des savoirs, la Depp mène une **étude d'impact visant à décrire la mise en œuvre et les effets** des organisations des enseignements en français et en mathématiques en classes de 6^e et 5^e pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. Le protocole de cette étude repose sur l'appariement de plusieurs sources de données (fichiers Scolarité, données des évaluations nationales, données extraites des logiciels scolaires des collèges, données d'enquête recueillies spécifiquement par la Depp pour l'étude). 2026 verra la réalisation du second temps de mesure et la production d'une première étude d'évaluation relative à l'année 1 de mise en place du Choc des savoirs.

AVG 5. AVG 10. SERPU 3.

La DEPP travaillera à la construction d'une base statistique de la carte scolaire

La question de la mixité sociale, c'est-à-dire la distribution différenciée des élèves entre les établissements scolaires selon leur origine sociale, fait l'objet d'un travail statistique approfondi de la DEPP. Afin que soit affiné l'éclairage de cette thématique, l'élaboration d'une base de données décrivant la carte scolaire des collèges, c'est-à-dire les règles d'affectation d'un élève dans un collège par rapport à son lieu de résidence, sera initiée par la Depp. Pour cela, les données de gestion de l'outil d'aide à l'affectation des élèves au collège (Affelnet 6ème) seront retraitées afin de pouvoir concevoir une base de données aux standards de la statistique publique. Ces données permettront ensuite la conception d'indicateurs et d'études sur le sujet.

AVG 5. AVG 8. SERPU 8.

La DEPP enrichira les statistiques sur le financement du second degré public

En 2026, la DEPP publiera une étude sur la disparité des moyens par élève entre les établissements du second degré public. Dans cette étude, les moyens rendent compte de la masse salariale relative aux personnels, enseignants ou non, rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, et exerçant dans les collèges et lycées publics, d'après des données produites par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et enrichies d'indicateurs sur les établissements et les élèves provenant de bases de données de la DEPP. Cette étude permettra d'établir un état des lieux objectif des écarts entre les établissements, de quantifier et d'analyser les facteurs expliquant les différences, qu'il s'agisse de déterminants liés aux établissements, aux personnels ou aux élèves.

AVG 5, SERPU 8

La Depp poursuivra ses investissements en vue de la constitution et de l'exploitation de cohortes exhaustives d'élèves et d'apprentis

La généralisation de l'INE dans les bases de données de la Depp permet désormais de constituer des cohortes d'élèves et d'apprentis plus aisément qu'auparavant et avec une meilleure qualité de suivi des parcours. La Depp a engagé un projet visant à construire un système d'information statistique permettant aux statisticiens de la Depp et des services statistiques académiques de constituer des cohortes par appariement de bases de données exhaustives, et de produire des indicateurs statistiques en suivi de cohorte (taux de passage, taux d'accès, ...). Le SI permettra à terme d'alimenter les publications statistiques et les indicateurs à usage interne au ministère sur le parcours des apprenants au sein du système éducatif jusqu'à leur entrée dans l'enseignement supérieur, ainsi que leurs résultats aux examens. Le projet s'attachera à évaluer la qualité du suivi des parcours reconstitués et à assurer une qualité d'appariement suffisante pour produire des résultats à un niveau fin. Une utilisation partagée du SI au sein de la Depp et des services statistiques académiques renforcera la cohérence des statistiques produites et permettra un gain d'efficacité. La phase de cadrage du projet s'est achevée en 2025 et le projet se poursuivra en 2026 et 2027.

AVG 5, AVG 8, AVG 10, EQRT 1, SERPU 3

La DEPP poursuivra ses travaux d'appariement entre des données de scolarité et des données d'emploi

En 2026, la DEPP poursuivra ses travaux d'appariement entre des données de scolarité et d'emploi afin de décrire les situations vis-à-vis de l'emploi et de la scolarité, qu'il s'agisse de cumul emploi-études ou d'insertion professionnelle. Cet appariement constitue un outil d'observation de la situation des jeunes complémentaires à ceux existants tels qu'InserJeunes. Une réflexion avec des institutions partenaires (la Dares notamment) sera menée sur la coordination institutionnelle autour de ce projet.

DQS6, EQRT1, SERPU 3

La DEPP, avec la DARES, poursuivra une expertise méthodologique de l'appariement entre le Système d'Information de la Formation des Apprentis (SIFA) et le Système d'Information sur l'Apprentissage (SIA)

La DEPP et la DARES réalisent un suivi de l'apprentissage à travers deux SI parallèles : l'un recensant les apprentis en formation à la DEPP, l'autre par les contrats en cours à la DARES. L'appariement réalisé par le biais du CSNS a vocation à éclairer l'articulation entre les deux sources qui n'ont pas la même unité de mesure mais poursuivent des objectifs en partie partagés. Ainsi, ces travaux amorcés en 2025 ont vocation à être menés en profondeur au cours de l'année 2026.

AVG11, EQRT1, SERPU3

La Depp travaillera à l'enrichissement de ses données sur les carrières enseignantes

Les questions de l'attractivité du métier enseignant et de ses différences territoriales poussent de plus en plus à analyser la situation des enseignants en terme de carrière : comment les enseignants évoluent-ils au sein du ministère ? Le métier fait-il davantage l'objet de transitions professionnelles que par le passé, aussi bien pour le rejoindre que pour le quitter ? Qui y a recours ? Autant de questions sur lesquelles la Depp investit à la fois via des projets d'études et d'enrichissements de ses données. Elle a en particulier un projet d'appariement avec des données du ministère de

l'enseignement supérieur et de la recherche pour éclairer les trajectoires universitaires avant de devenir enseignant. L'objectif est ainsi notamment d'apparier les données des personnes inscrites aux concours enseignants avec les données SISE pour analyser les trajectoires universitaires associées à plus ou moins de réussites aux concours puis de les suivre au sein du ministère via le panel des personnels pour voir ensuite le profil de ceux qui restent par rapport à ceux qui choisissent de quitter définitivement l'enseignement. La Depp va également poursuivre ces travaux d'enrichissement des données administratives sur les personnels par des informations sur les vœux de mobilités des enseignants. Elle dispose d'ores et déjà d'éléments sur les mobilités effectives des enseignants via le panel des personnels issus de BSA. Ces éléments permettent d'identifier les zones où l'on arrive plus que l'on ne part et inversement. Néanmoins, la mobilité effective ne traduit pas complètement les souhaits de mobilité. Ces nouvelles informations permettront en particulier d'identifier les différences d'attractivité des territoires et des différentes affectations.

AVG 8, SERPU 9

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants

La DEPP réalisera des investissements sur ses travaux de prévisions d'élèves

Fin mars 2026 sera publié un document de travail concernant les prévisions d'élèves dans les premier et second degrés. Les prévisions nationales seront réalisées à l'horizon de 10 ans au lieu de 5 ans habituellement et elles seront déclinées à un niveau départemental. Dans le cadre de ces travaux, une expertise méthodologique des méthodes de prévision est menée. Ces travaux se prolongeront par une collaboration entre la Depp et l'Insee de manière à réaliser un nouveau kit de prévisions d'élèves adossé au modèle Omphale.

AVG5 AVG8 SERPU8

La DEPP préparera le changement de base du compte de l'éducation

En 2026, la DEPP mènera la réflexion en vue du prochain changement de base du compte de l'éducation. Plusieurs chantiers méthodologiques sont à conduire, que ce soit pour corriger des remords de base, apporter des améliorations permises par de nouvelles données, ou encore penser la rétopolation des séries. Au-delà de sujets propres au compte de l'éducation, une attention particulière sera portée à des enjeux plus généraux, tels la mesure des cotisations retraites ou celle du volume de la production d'une activité non marchande comme l'éducation. Ces sujets de statistique publique concernent particulièrement l'éducation, compte tenu de l'importance des effectifs de personnels et de questionnements méthodologiques renouvelés par la baisse de la démographie et la crise sanitaire. Les réflexions seront menées en lien étroit avec l'Insee et Eurostat dans le cadre de la Task-Force sur les dépenses d'éducation rapportées dans la collecte obligatoire dite "UOE" (Unesco, OCDE Eurostat).

AVG 3, AVG 4, AVG 9, SERPU 3

En 2026, la Depp participera à la construction et au suivi des indicateurs comparatifs coordonnés par les organisations internationales.

Elle assurera la collecte des données administratives UOE relevant de son champ de compétence et, à ce titre, coordonnera les services concernés, notamment le SIES, tout en participant aux travaux méthodologiques d'Eurostat sur les indicateurs et collectes UOE. La Depp contribuera au suivi statistique de l'Objectif de développement durable n° 4 dans le cadre des dispositifs de coopération coordonnés par l'Unesco. Elle participera également au développement des indicateurs de l'éducation publiés par l'OCDE, à la collecte des données nécessaires à leur suivi et à la coordination des services impliqués, en particulier le SIES. Elle prendra part au nouveau cycle de l'enquête internationale PIRLS de l'IEA, portant sur les compétences en compréhension de l'écrit des élèves de CM1 et fournissant des comparaisons internationales utiles au pilotage des politiques éducatives, dont les résultats seront publiés en 2027. La Depp exploitera, notamment sous la forme de notes d'information, les résultats du cycle 2025 de l'évaluation PISA et poursuivra l'exploitation de l'enquête TALIS 2024 de l'OCDE. Elle coordonnera les experts mobilisés dans le cadre des nouveaux travaux du réseau européen Eurydice sur la comparaison des systèmes éducatifs, en particulier dans les domaines des carrières enseignantes et du bien-être à l'école. Enfin, la Depp valorisera les données et analyses internationales à travers une nouvelle édition, refondue, de son rapport *L'Europe de l'éducation en chiffres*.

AVG 1, AVG 2, AVG 3, AVG 5, AVG 10, AVG 11.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2026, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets.

Elle finalisera un dossier de la publication *Géographie de l'École* consacré au zonage en aires d'éducation. Ce dossier présente la construction et les principales utilisations de ce zonage, construit par la DEPP et les services statistiques académiques (SSA). Ce zonage offre une nouvelle maille de représentation et d'étude de thématiques liées au système éducatif, complémentaire aux zonages existants. Il présente un intérêt tout particulier pour certaines problématiques qui sont au cœur de l'étude du système éducatif : caractérisation contextuelle du territoire, notamment pour l'analyse des disparités territoriales de parcours et de réussite scolaires des élèves ; aide à la compréhension des dynamiques démographiques ; appui au diagnostic de l'offre de formation. Les exemples développés dans le dossier, principalement tirés des travaux des SSA, permettront d'illustrer chacune de ces problématiques.

AVG8, TRT2, TRT3, TRT7, TRT8

La Depp poursuivra le travail de modernisation du dispositif national d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants :

- en définissant une feuille de route stratégique et pluriannuelle qui permettra d'identifier, planifier et budgéter les différents projets restant à réaliser pour aboutir au SI d'immatriculation cible ; de les inscrire dans les objectifs des directions concernées des ministères chargés de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur pour un portage de « haut niveau » ; de mobiliser les acteurs « opérationnels » du système d'immatriculation (MOA et MOE des applications concernées) autour d'objectifs partagés ;

- en réalisant un projet qui revêt aujourd'hui un caractère urgent, celui de la modernisation et de la mise à l'état de l'art de l'interface web de la base nationale des identifiants élèves (BNIE).

AVG 5. AVG 8. DQS 6. EQRT 1. SERPU 3. SERPU 4. SERPU 8.

La DEPP engagera la refonte du répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese).

Ramsese est au cœur du système d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ses données sont consommées par une centaine d'applications et enquêtes de la sphère ministérielle. Le projet de refonte vise à la fois à construire un socle technique à l'état de l'art, à faciliter la maintenance de l'application et à mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs.

AVG 5. AVG 8. EQRT 1. SERPU 3. SERPU 4. SERPU 8.

La Depp poursuivra la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN).

La BCN est un système de gestion des nomenclatures élaboré au début des années 90 et utilisé par l'ensemble des applications qui composent le système d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il permet d'assurer un « langage » commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. Les travaux de refonte visent à mettre les technologies à l'état de l'art, à améliorer l'ergonomie et à proposer de nouvelles fonctionnalités.

AVG 5. EQRT 1. SERPU 3. SERPU 4. SERPU 8. SERPU 9.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production du service statistique public

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

La DEPP publiera avec la Dares et France Compétences un document dédié à la mesure du financement de l'apprentissage.

La DEPP co-rédige une publication commune avec la Dares et France compétences pour objectiver la mesure du financement de l'apprentissage depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Prévue à paraître en 2026, cette publication, de type document de travail méthodologique, expliquera comment est financé l'apprentissage et ce que mesurent les chiffrages produits par chacun des trois acteurs par le biais du compte de l'éducation, du rapport sur l'usage des fonds ainsi que du jaune budgétaire sur la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.

AVG 11

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Préciser les appariements réalisés pour le compte de votre service (qui en sera responsable de traitement) et utilisant le code statistique non signifiant (CSNS), prévus en 2026.

Nom et finalité du dispositif final <i>(ex. étudier les conditions de départ à la retraite des bénéficiaires des minima sociaux)</i>	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement <i>(champ du fichier 1; champ du fichier 2; autre champ (préciser dans ce cas))</i>
	Nom du fichier <i>(ex. enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) 2019)</i>	Propriétaire <i>(ex. Drees)</i>	Nom du fichier <i>(ex. échantillon démographique permanent (EDP))</i>	Propriétaire <i>(ex. Insee)</i>	
Étude des élèves exerçant une activité professionnelle pendant leur scolarité	Base Scolarité	DEPP	Base Tous salariés	Insee	Champ du fichier
Etude méthodologique de comparaison des sources SIFA et SIA	SIFA	DEPP	SIA	Dares	Union des champ des deux fichiers
Etudier les trajectoires universitaires et au sein du ministère de l'éducation nationale des inscrits aux concours enseignants	Base concours appariée au panel des personnels de l'enseignement scolaire.	DEPP	Le Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)	SIES	Personnes inscrites à un concours enseignants

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG 1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le Conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG 2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le Conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG 3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG 4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie.

À l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG 5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG 6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG 7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG 8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG 9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le système statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG 10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG 11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement votre service

Éducation - Depp

COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Conditions de vie, transition écologique et inflation

DQS 1. Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie

La transition écologique a et aura des répercussions sur les modes de vie des ménages.

Le Conseil souhaite disposer des informations statistiques nécessaires pour mieux éclairer le lien entre la transition écologique et les comportements des ménages et des individus qui les composent au travers de leur consommation, pratiques culturelles et de loisir, choix résidentiels et sur leurs conditions de vie en général. Il recommande également d'éclairer le coût et les bénéfices de la transition écologique pour les ménages.

Inégalités

DQS 3. Observer les inégalités sociales de santé

Les inégalités sociales de santé recouvrent les « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants socio-démographiques tels que le genre, le pays de naissance, l'origine sociale, la catégorie socio-professionnelle, le revenu, le lieu de vie, etc.

Le Conseil salue les travaux statistiques permettant de mesurer l'influence des déterminants sociaux, familiaux et territoriaux sur la santé d'une part et de suivre l'évolution des inégalités en matière de santé d'autre part et recommande de les poursuivre.

Le Conseil discutera des potentialités que pourra offrir l'appariement de sources existantes pour produire des données plus fréquentes et déclinées à une échelle infranationale, mais aussi de la mise en perspective de ces travaux dans un cadre européen ou international.

Le Conseil examinera les possibilités de préciser les statistiques de morbidité et de mortalité, s'agissant notamment de la mortalité évitable ou de la morbidité et mortalité par profession.

Enjeux générationnels

DQS 6. Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes

Les mutations et crises qui affectent la société dans son ensemble ont des répercussions particulières sur les conditions de vie des jeunes.

Dans ce contexte, de nombreuses parties prenantes souhaitent que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer et de mettre à jour les connaissances relatives aux conditions de vie et trajectoires des jeunes adultes dans différentes dimensions : situation d'activité, ressources, pauvreté, inscription des jeunes dans la société, santé physique et mentale, modes de vie, situation familiale, exposition aux violences sexistes et sexuelles, etc. Le Conseil recommande de mieux représenter les jeunes, notamment étudiants ou vivant en résidences, dans les sources statistiques.

DQS 7. Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Conseil souligne l'importance de mieux observer les conditions de vie des seniors, leurs ressources, leur patrimoine, leur état de santé ainsi que les aides dont ils bénéficient.

Le Conseil recommande de tirer le meilleur parti des nombreuses sources existantes, y compris hors du champ de la statistique publique, qui permettent d'éclairer les conditions de vie des seniors et d'actualiser régulièrement les statistiques disponibles. Il préconise que le champ des enquêtes soit élargi à la population des personnes âgées en institution afin, notamment, de suivre les trajectoires résidentielles des seniors.

Le Conseil juge essentiel de pouvoir estimer les conséquences du vieillissement de la population sur la société, et, à partir des informations existantes, d'identifier de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur cette question.

Observer les vulnérabilités

DQS 8. Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables

Selon la loi du 7 février 2022, la maltraitance vise « toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement ».

Prenant acte de la multiplicité des acteurs et des sources pouvant éclairer cette problématique, le Conseil préconise de réaliser un état des lieux des sources existantes pour repérer les différents types de maltraitance, leur fréquence et gravité selon les catégories de victimes et d'auteurs.

Le Conseil invite les différents acteurs à engager une concertation pour définir les données nécessaires au suivi de la maltraitance.

Enjeux générationnels

EQRT 1. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (Neet). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera traité en inter-commissions avec la commission services publics.

Conditions de travail

EQRT 3. Handicap, marché du travail et conditions de travail

Le Conseil salue les avancées réalisées pour suivre le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Il réitère l'intérêt de progresser sur la connaissance des personnes en situation de handicap sous différents angles, en particulier celui de leur insertion professionnelle.

Il encourage la poursuite des travaux sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ainsi que leurs conditions de travail, en particulier le recours au télétravail.

EQRT 4. Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire

Les conditions de travail ont connu et connaissent des transformations révélées par la crise sanitaire (développement du télétravail) ou liées au changement climatique. Le conseil salue les travaux réalisés pendant la crise sanitaire à travers l'enquête Tracov de la Dares.

Le Conseil préconise de poursuivre la mobilisation et la consolidation des sources d'information disponibles pour décrire les changements à l'œuvre, les opportunités (conciliation vie personnelle-vie professionnelle, réduction des déplacements...) et les risques qui pèsent sur les salariés (déconnexion par rapport au collectif de travail, risques psychosociaux, pénibilité...) et mesurer leur évolution dans le temps.

Les jeunes

SERPU 3. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. À cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera abordé lors d'une réunion en inter-commissions avec la commission « emploi, qualifications et revenus du travail ».

SERPU 4. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Cnis encourage les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Il recommande la pérennisation du panel des jeunes en prise avec la justice et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours (données d'éducation, de santé, d'emploi, de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Ces travaux viseront à étudier les trajectoires de ces jeunes avant d'être en prise avec la justice et, après la réponse pénale, le suivi de leur trajectoire.

Accès et qualité des services publics

SERPU 8. Observer les inégalités d'accès aux services publics

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès aux services publics dans leurs différentes composantes : accès géographique, capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de leur dématérialisation (littératie, illettrisme...), renoncement pour des raisons financières (d'accès à la santé, à l'éducation, à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap...), inadéquation de l'offre aux besoins, discriminations potentielles... Il soutient également la poursuite des travaux sur le non-recours aux droits sociaux et leur élargissement à des dimensions encore peu explorées telles que le non-recours à certains services publics.

SERPU 9. Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services

publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics, de la reconnaissance de leurs missions et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.

SERPU 10. Définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)

Le Conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés. Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet.

COMMISSION TERRITOIRES

Observer la diversité et les spécificités des territoires

TRT 1. Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

TRT 2. Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire.

Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales, etc.

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).